

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Par arrêté préfectoral du 17 avril 2019, dans les formes prescrites par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants, L.123-1 à L.123-19, R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de Saint-Romain-en-Gal, maître d'ouvrage responsable du projet.

Cette enquête publique, d'une durée de 34 jours consécutifs, sera ouverte du lundi 13 mai 2019, 09h00, au samedi 15 juin 2019, 12h00 inclus en mairie de Saint-Romain-en-Gal, siège de l'enquête, Place de la Mairie, 69560 Saint-Romain-en-Gal, aux horaires d'ouverture au public.

Ce permis concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque composée de panneaux photovoltaïques, d'un poste de conversion et d'un poste de livraison. Ce projet est situé au lieu-dit La Côte de Melay sur un terrain appartenant à la Société Nicollin sur le territoire de la commune de Saint-Romain-en-Gal.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

sur support papier à la mairie de Saint-Romain-en-Gal, aux horaires d'ouverture au public ;

sur internet, aux adresses suivantes : www.registre-dematerialise.fr/1253 et

sur www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques ;

sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Saint-Romain-en-Gal, aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- directement auprès du commissaire-enquêteur au cours de ses permanences ;
- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés dans les lieux d'enquête ;
- par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, en mairie de Saint-Romain-en-Gal, à l'adresse susmentionnée ;
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1253
- par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1253@registre-dematerialise.fr

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une note de présentation, la demande de permis de construire, l'étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que les avis émis sur la demande de permis de construire dont l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes. Ces documents sont consultables sur le site internet dédié à l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Le maître d'ouvrage responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées, est SAS Centrale photovoltaïque de Saint-Romain-en-Gal Chez EDF Renouvelables France - Madame Elodie PELISSON, 150 allée des Noisetiers, 69760 LIMONEST -Tél : 04 81 07 27 05 -Email : elodie.pelisson@edf-en.com

Monsieur Yves VALENTIN, chargé de sécurité dans l'industrie, en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Saint-Romain-en-Gal:

- **le lundi 13/05 de 9h à 12h,**
- **le vendredi 24/05 de 15h à 18h,**
- **le mercredi 05/06 de 09h à 12h,**
- **le samedi 15/06 de 10h à 12h.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Romain-en-Gal, à la direction départementale des territoires, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision pouvant intervenir au terme de cette enquête est soit la délivrance du permis de construire par le Préfet du Rhône soit, en l'absence de décision à l'issue du délai d'instruction, une décision implicite de rejet.